

Accusé de réception en préfecture
 017-241700434-20170629-20160629-53-DE
 Date de télétransmission : 10/07/2017
 Date de réception préfecture : 10/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 23/06/2017</p> <p>Date de publication : 06/07/2017</p>	<p>SÉANCE DU 29 JUIN 2017 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET (à partir de la 12^{ème} question), M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 24^{ème} question et 39^{ème} question), autres membres du bureau communautaire.</p> <p>Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, M. Frédéric CHEKROUN, Mme Stéphanie COSTA, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 19^{ème} et 39^{ème} question), Mme Samira EL IDRISSE, M. Didier GESLIN, Mme Bérange GILLE (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 12^{ème} et 39^{ème} question), M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Jean-Claude MORISSE (à partir de la 2^{ème} question), M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 26^{ème} question et 39^{ème} question), M. Michel ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Salomé RUEL, Mme Catherine SEVALLE, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Henri LAMBERT procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, M. Daniel VAILLEAU (à partir de la 24^{ème} question sauf 39^{ème} question) procuration à M. Christian PEREZ, Mme Séverine LACOSTE procuration à M. Michel SABATIER, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Didier ROBLIN, M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Didier GESLIN, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU procuration à M. Frédéric CHEKROUN, Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET (jusqu'à la 11^{ème} question) procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Alain DRAPEAU procuration à M. Roger GERVAIS, M. David BAUDON procuration à Mme Line LAFOUGÈRE, M. Yann HÉLARY (à partir de la 24^{ème} question sauf 39^{ème} question), M. Vincent COPPOLANI (à partir de la 25^{ème} question sauf 39^{ème} question), autre membre du bureau communautaire.</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à Mme Stéphanie COSTA, Mme Brigitte BAUDRY procuration à M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 19^{ème} et 39^{ème} question), Mme Elyette BEAUDEAU procuration à Mme Samira EL IDRISSE, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Yves SEIGNEURIN, Mme Sally CHADJAA procuration à M. David CARON, Mme Mireille CURUTCHET procuration à M. Antoine GRAU, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 20^{ème} sauf 39^{ème} question), Mme Nadège DÉsir procuration à Mme Catherine LÉONIDAS, Mme Sylvie DUBOIS procuration à Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Philippe DURIEUX procuration à M. Jacques PIERARD, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Michel CARMONA, Mme Sophorn GARGOULLAUD, Mme Magali GERMAIN procuration à M. Patrick BOUFFET, Mme Bérange GILLE (à partir de la 24^{ème} question sauf 39^{ème} question) procuration à Mme Brigitte DESVEAUX, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à Mme Salomé RUEL, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ procuration à M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT (à partir de la 13^{ème} question sauf 39^{ème} question), M. Jacques LEGET, M. Pierre MALBOSC procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Jean-Michel MAUVILLY procuration à Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Aurélie MILIN procuration à M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 26^{ème} question et 39^{ème} question), M. Jean-Claude MORISSE (à la 1^{ère} question), Mme Loris PAVERNE procuration à M. Paul-Roland VINCENT, M. Éric PERRIN, Mme Martine RICHARD procuration à M. Dominique GENSAC, M. Hervé PINEAU (à partir de la 27^{ème} question sauf 39^{ème} question), M. Pierre ROBIN procuration à M. Yann HÉLARY (jusqu'à la 23^{ème} question et 39^{ème} question), Mme Mathilde ROUSSEL procuration à M. Jonathan KUHN, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Guy DENIER, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à Mme Catherine SEVALLE, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Yves SEIGNEURIN,</p>		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	36	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	30	Suffrages exprimés :	66
		Pour l'adoption :	66
Nombre de votants :	66	Contre l'adoption :	0

N° 53

Titre / MARCHE DE PRISE EN CHARGE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS TOUT VENANT - LOT 2 COLLECTES SUR LES DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE - AVENANT N° 2

Monsieur CARON expose que le service Gestion et Prévention des déchets de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a conclu en 2014, un marché pour la prise en charge et le traitement des déchets tout venant issus des déchèteries du secteur Nord.

Ce marché a été attribué à la société Veolia (lot n°2), les déchets ainsi collectés sont traités en centre d'enfouissement sur la commune de Gizay (86).

La société Veolia a effectué des travaux sur cette installation lui permettant l'application d'un TGAP réduite de 15€HT/tonne en lieu et place d'une TGAP de 23€HT/tonne, d'autre part le surcôt d'investissement et d'exploitation en mode bioréacteur de cette installation, concernant les déchets entrants s'établit à 4€HT/tonne.

Il convient de procéder à la modification du prix Unitaire du marché qui est ainsi diminué de 1€HT/tonne soit 108.30€HT/tonne. Un avenant n°2 est rédigé à cet effet et ne modifie aucune autre clause contractuelle.

Après délibération, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché précité avec le titulaire du marché, la société VEOLIA ainsi que tout document s'y rapportant.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

David CARON